

Infos et actions - Bulletin des Comités Locaux de Corrèze, Creuse et Haute-Vienne

Janvier-Février 2022

Bimestriel - N° 122

Sommaire	Page	Sommaire	Page
Plus jamais ça 23	1 & 5	Ferroviaire	8-9
Bassines	2-3	Hommage Fernex	10-14
Amazon	3	Salaire à vie	15
Eau-Interco	4-5	Lecture	16
Linky	6-7	Agenda	16



Plus jamais ça 23 : La Souterraine : 18 Décembre 2021 !

Météo de l'évènement :

Grand froid éclipsé, Beau temps sec- Pas de vent. De la turbulence dans les esprits !

A l'Appel du Collectif « Plus jamais ça », CGT, FSU, UNSA, Collectif de Défense des Services Publics, Attac, NPA, Union Populaire, ...se sont rassemblés ce samedi matin devant le Centre Yves Furet soutenus par un public hélas peu nombreux et en présence d'Eric Coquerel et Philippe Poutou.. Il s'agissait de dénoncer la mise à mal du tissu industriel dans notre petit département rural ainsi que le soutien aux Services Publics, eux aussi malmenés. Les représentants des luttes en cours ont exprimé successivement leur colère. C'est toujours la même histoire, des petites usines mises en difficulté sont rachetées, parfois plusieurs fois par des groupes (tel GM&S), plus intéressés par la plus value qu'ils feront à la prochaine liquidation que par le maintien du personnel en place et les investissements nécessaires à la modernisation du site.

Ainsi Dagard à Boussac « est passé de 453 salariés en 2010 à 360 en 2021. Racheté par un groupe espano-portugais, nous n'arrivons pas à comprendre sa stratégie » dit un représentant CGT de l'usine. La stratégie, c'est aussi ce qu'interroge une représentante syndicaliste de l'usine de meubles pour enfants Sauthon à Guéret. « Nous étions des fabricants installés sur une niche de qualité reconnue. Celle-ci a été abandonnée pour fabriquer des meubles standardisés pour la grande distribution, là où la concurrence est rude. Résultat, des difficultés économiques mettent en péril nos emplois: 2/3 des effectifs perdus en 25 ans = 200 emplois perdus sur le bassin de Guéret. C'est un plan de licenciement silencieux » Eurocoustic à Genouillac est aussi en lutte pour défendre ses emplois faute d'une stratégie adaptée aux évolutions environnementales.

Concernant des sous-traitants de Renault, aux côtés des GM&S, des représentants des Fonderies du Poitou, de Bretagne et les fonderies SAM de l'Aveyron étaient présents particulièrement en colère. « Par leurs décisions, des donneurs d'ordre ont droit de vie ou de mort sur les entreprises et leurs territoires » (élu CGT de SAM Aveyron en liquidation judiciaire). A Ingrandes dans la Vienne, les Fonderies du Poitou sont menacées. « N'attendons pas de cadeau, exigeons un plan de rupture... » dit un représentant CGT déterminé à résister avec ses camarades. A La Souterraine les ex GM&S sont tout aussi inquiets face à une situation qui ne cesse de se dégrader malgré les belles promesses des politiques. « C'est reparti ! ». Leur détermination reste intacte ; pour certains d'entre eux, leur lutte aux Prudhommes a finalement abouti à une reconnaissance des préjudices subis. Pour garder courage, ils ont entrepris de déposer au Parlement une loi (n° 2916) reconnaissant la responsabilité des donneurs d'ordre vis à vis des sous-traitants, des emplois et des territoires. Aujourd'hui les intérêts des sous traitants et de leurs salariés ne sont pas pris en compte dans la gestion de l'entreprise donneuse d'ordres. Cette proposition de loi entend y remédier. Les donneurs d'ordre doivent assumer une responsabilité aux regards des dégâts environnementaux (économiques ,sociaux...) que leurs choix stratégiques génèrent. Affaire à suivre donc ! Mobiliser à l'Assemblée Nationale, au Sénat mais aussi auprès du Parlement Européen, voilà une belle perspective.

Répondant à l'appel de la Confédération Paysanne, de la LPO, de Bassines Non Merci et des Soulèvements de la Terre, nous avons été quelques-uns (unes) de Haute-Vienne à nous déplacer à Mauzé sur le Mignon pour une journée festive de manifestation anti-bassines. La FNSEA, qui, tout comme le ministre DENORMANDIE, soutient ce mode de fonctionnement et d'accaparement de l'eau au profit de quelques-uns avait déclaré une manifestation le même jour dans le même secteur, ce qui permit au préfet de mettre des conditions strictes pour tenter de désamorcer notre rassemblement. Il n'en fut rien, et cela a même peut-être renforcé la détermination.

Toujours est-il que dès notre approche de Mauzé sur le Mignon, nous avons été arrêtés et contrôlés : permis de conduire et pièces d'identité. Pique-nique sur le champ de foire avec repas à prix libre puis prise de parole des différentes organisations participantes, ainsi que des paysans du marais vendéens ou de Notre Dame des Landes. Puis départ dans la "campagne", une campagne sans insectes, sans oiseaux, sans arbres et maintenant sans maïs puisqu'il a été récolté. Arrivés sous un pont de chemin de fer, nous fûmes bloqués par la gendarmerie qui avait installé des barrières à la sortie et se positionnait derrière. Mais la haie longeant le sentier présentait quelques ouvertures dans laquelle se sont engouffrés les "randonneurs -euses" ; puis il a fallu traverser un champ, un ruisseau à sec, un autre champ de maïs récolté pour arriver au bord d'un ruisseau que tout le monde a traversé en enlevant les chaussures et les chaussettes, sauf quelques camarades en collants qui se sont faites porter sur l'autre rive. Ce fut KOH-LANTA ou Fort-Boyard à Mauzé sur le Mignon.

La bassine était alors en vue à l'extrémité du champ. A un rythme soutenu, le regroupement se fit peu à peu au pied de la digue gardée par un cordon de gendarmes qui comprirent très vite que numériquement, leur situation était intenable. Sans heurts, nous avons alors pu pénétrer dans cette bassine condamnée à 5 reprises. Une fois arrivés au sommet de la digue, on a pu constater qu'alors que la sécheresse sévit, puisque le préfet a pris un arrêté sécheresse le 28 octobre dernier, cette bassine était aux 3/4 pleine. Il est alors clair que cette eau provient du pompage dans la nappe phréatique. La pompe utilisée a donc été démontée. Le revêtement du fond de la bassine (le "liner") a

été découpé au cutter pour la partie accessible et par endroits incendié. Aucun incident marquant n'est à signaler

La journée s'est achevée par des concerts à la salle des Fêtes ou sous chapiteau. Cette journée marque la détermination des opposants aux bassines, en dépit de la désinformation qui est faite à ce sujet.

Le ministre, comme la FNSEA nous expliquent qu'il s'agit de mettre en réserve une eau surabondante en hiver qui serait de toute façon perdue. Stupidité ou mensonge délibéré ? cette eau en "excédent" l'hiver contribue à remplir les nappes ; la pomper c'est hypothéquer l'avenir et préparer la prochaine sécheresse. Cette bassine, presque pleine au 6 novembre a-t-elle récupéré une goutte d'eau de pluie ?

Deux-Sèvres Nature Environnement, initialement partenaire du protocole de construction des bassines, s'en est retiré le 4 novembre. Delphine Batho, député des Deux-Sèvres qui était présente à la signature du protocole vient d'adresser une lettre ouverte à Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture, lui demandant de stopper les travaux.

Notre combat est vital pour l'ensemble de la population. C'est un combat idéologique. L'eau est un bien commun qui ne doit pas être privatisé au profit de quelques-uns. Nous ne céderons pas.

NO BASSARAN !

Jacques TEXIER

Soulèvement de la Terre
<https://bassinesnonmerci.fr>



Dernières actus Bassines :

Le succès indéniable des dernières mobilisations ont dynamisé la résistance et l'opposition contre l'appropriation d'un bien commun dont les médias commencent enfin à faire écho pour une prise de conscience généralisée de l'opinion publique ! Dernier événement en date qui a fait l'effet d'une bombe: le refus de signer le protocole par la coordination rurale 86. Même si la Coordination rurale qui tient la Chambre est réactionnaire, on ne peut qu'être d'accord avec leur refus de le signer pour la raison suivante : **" La Chambre d'Agriculture 86 considère que ce Protocole... ne garantit nullement l'équité entre agriculteurs, ni l'accès à la ressource en eau pour les non irrigants actuels qui représentent la très grande majorité des agriculteurs présents sur le bassin du Clain (2300 agriculteurs dont moins de 150 irrigants bénéficiaires sur les 41 projets de retenues) "**, il y aurait comme une " lutte des classes " entre les gros bassineurs (bassineurs, méthaniseurs, etc...) et les petits agriculteurs.....

Il va de soit qu' ATTAC 87 , tout comme les Amis de la Conf' Limousin sont soutiens solidaires de nos Camarades du 86 comme du 79 ! Nous restons en vigilance , de nouvelles perspectives de mobilisations et d'actions sont déjà en vue afin d'anéantir ce fléau !



Jipé deux i

Black Friday mobilisation d'ATTAC87 à Limoges»

Attac 87 a pris part à l'action contre Amazon lors du Black Friday le 26 Novembre. 5 militants ont distribué des tracts à la gare de Limoges après avoir exprimé leur colère en indiquant leur position sur les casiers destinés au e commerce d'Amazon dans cette gare.

Le tract donnait toutes les raisons de lutter contre Amazon et son modèle économique. Amazon ne paye pas sa part d'impôts en délocalisant artificiellement ses profits. L'entreprise doit rembourser les sommes astronomiques liées à la fraude à la tva. Nous demandons que l'on mette en place un système de prélèvement à la source de la TVA pour mettre fin à cette fraude.

Attac se bat pour un moratoire par le Parlement sur les entrepôts du e-commerce avec une taxation sur les géants du e-commerce afin de financer une économie locale créatrice d'emplois, faisant du lien social et protégeant la planète.

Le Populaire du Centre, France 3, France Bleu et des radios locales étaient présents au point presse ou ont relayé l'information.

Auprès du public, des échanges ont porté sur l'exploitation et la robotisation de l'humain dans les



dépôts Amazon, sur la surconsommation et la décroissance. C'est sur ce thème d'un projet de société aux antipodes du modèle d'Amazon, qui prend en compte l'humain lié aux impératifs climatiques que l'échange a été le plus nourri. Le combat continue : à Rouen un collectif s'oppose à l'installation du huitième entrepôt Amazon de France, et l'un des plus vastes sur l'emplacement d'une ancienne raffinerie à Petit-Couronne. Venez renforcer notre groupe pour d'autres jours qui ne manqueront pas d'être de nouveau programmés.

Le club des cinq !

**POUR UN EMPLOI
CRÉÉ, AMAZON
DÉTRUIT 4.5 EMPLOIS
DANS LE COMMERCE
DE PROXIMITÉ**

Gestion de l'eau : quelles compétences ?

« Une loi du 3 août 2018 revient sur la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux intercommunalités.

Ce texte maintient le **caractère obligatoire de ce transfert** pour les communes situées dans le périmètre d'une communauté d'agglomération, en conservant la date butoir du 1er janvier 2020. En ce qui concerne les communes situées dans des communautés de communes, le principe d'un dispositif de report au 1er janvier 2026 a été acté. **Ce décalage dans le temps sera possible grâce au dispositif de la minorité de blocage, à la condition qu'une délibération soit prise en ce sens avant le 1er juillet 2019.**

La loi revient par ailleurs sur la gestion des eaux pluviales. Cette compétence distincte de l'assainissement devient obligatoire pour les communautés d'agglomération à partir du 1er janvier 2020, mais reste facultative pour les communautés de communes.

Autre nouveauté : la possibilité de créer une régie unique multiservice à l'échelle intercommunale, qui pourra s'occuper à la fois de l'eau potable, de l'assainissement et des eaux pluviales.

Enfin, il est précisé que les communes qui ont déjà transféré leur compétence « assainissement non collectif » (ANC) à leur communauté de communes auront la possibilité de reporter le transfert de l'assainissement collectif jusqu'en 2026. »

Extrait Gazette des communes 20/08/2018

[Loi n° 2018-702 du 3 août 2018, JO du 5 août :](#)

Dans ce bulletin nous avons souhaité remettre la lumière sur un article du bulletin de janvier 2019.

Depuis les municipalités ont changé et les enjeux du marché juteux de l'eau sont toujours présent pour les multinationales de l'eau. Vous avez pu lire ci-dessus les échéances pour les intercommunalités autres que communauté urbaine. Les nouveaux élus ont pris leurs aises dans leurs nouvelles fonctions et le sujet de l'eau va devoir être traité si ce n'est déjà fait dans le intercommunalités. Il est donc impératif que les citoyens s'emparent de la question et interpellent les élus. Nous souhaitons vous redonner quelques éléments et arguments qui vous permettront d'aborder le sujet plus facilement auprès des décideurs et des élus.

Deux situations sont possibles ou bien vous êtes sur une gestion privée et il faut convaincre les élus de l'intérêt de la gestion publique. Ou alors vous êtes sur une gestion publique et il faut veiller

et/ou convaincre les élus de rester en gestion publique.

Dans la première situation, les multinationales vont avoir tendance à faire peur aux élus en leur faisant croire que gérer l'eau est compliqué et qu'ils n'ont pas les compétences. A cela il faut avoir en-tête que les salariés de l'eau qui travaillent dans le public comme dans le privé ont eu très probablement les mêmes formations de base et rien n'empêchera une collectivité si elle le souhaite d'embaucher les anciens salariés de l'entreprise privée qui connaissent déjà très bien le métier et le réseau. La grosse différence sera qu'il n'y aura pas d'actionnaires qui prendra sa part au passage. Par ailleurs, les élus risquent de se confronter à des cabinets de conseils privés qui auront systématiquement tendance à les orienter vers une délégation de service publique privé pour leur faciliter la vie. Ces cabinets sont souvent rémunérés par les multinationales elles-mêmes, il faut donc informer vos élus qu'il y a des services dans les départements qui peuvent les conseiller gratuitement mais aussi des ONG et des élus d'autres communes qui sont en gestion publique. Si les élus restent sourds, rien n'empêche les citoyens d'organiser une votation citoyenne qui mettra une pression supplémentaire sur les élus.

Dans la seconde situation, les élus sont logiquement déjà au fait de la gestion de l'eau publique (à l'exception près de gros remaniements électoraux). Dans ce cas l'action citoyenne va surtout porter en un questionnement des élus pour leur signifier que vous êtes au courant de ce changement de gestion. Il sera intéressant de leur montrer que vous êtes attentifs, que vous avez des inquiétudes quant au regroupement de la compétence eau à la tête de l'intercommunalité. Intercommunalité dans laquelle il y a peut-être des communes avec des gestions différentes (publiques et privées) et qu'il faudra harmoniser. Dans ce cas, il faut bien indiquer à vos élus que vous tenez à votre gestion publique en leur faisant même des propositions d'optimisations de tarifs dans un souci d'équité (part fixe faible pour les résidences principales, premier mètre cube à prix réduit, ...). Par ailleurs, il faudra également informer un maximum des concitoyens pour que ce sujet soit mis sur le devant de la scène. Des ouvrages sont disponibles pour vous aider dans ces démarches notamment les livres de Gabriel AMARD qui est venu animer la réunion publique à PANAZOL fin 2018.

BLT—mise à jour de l'article de janvier 2019

LETTRE AUX ELUS

***Pour passer de privée
vers publique***

Mesdames, Messieurs les élus

Les compétences Eau et Assainissement vont basculer entre 2019 et 2026 aux intercommunalités. Ce changement de compétences va nécessiter des harmonisations qui vont de fait remettre à plat les modes de gestion entre les différentes communes de l'intercommunalité. Des inquiétudes se font sentir chez les administrés avec le risque de passer à un contrat de délégation de services publics.

Vous serez donc amenés à délibérer dans les mois à venir sur les modes de gestion des services d'eau et d'assainissement pour plusieurs communes de notre intercommunalité.

Les faits et l'expérience de notre commune voisine montrent qu'une gestion en régie publique permet un gain d'environ 20% par rapport à une DSP privée.

Il apparaît donc que le mode de gestion en régie est une véritable alternative y compris sur le plan économique.

Ce mode de gestion permet de mieux contrôler le fonctionnement de la distribution et de l'assainissement de l'eau.

L'expérience de communes voisines en délégation de service public nous a montré que les usagers étaient mécontents du service et que le réseau de distribution était, et reste, en très mauvais état avec des fuites considérables.

Nous vous demandons donc de tout faire pour que la gestion de l'eau reste publique à l'avenir, et d'engager une concertation publique intercommunale sur le mode de gestion envisageable pour l'avenir en matière d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable. Ce débat ne doit pas rester limité aux élus et aux techniciens, une telle décision nécessite pour le moins une large consultation de vos administrés.

Dans tous les cas, il y a nécessité de mettre en place dans les plus brefs délais un comité des usagers.

Veuillez recevoir Mesdames, Messieurs les élus mes sincères salutations.

LETTRE AUX ELUS

***Pour rester en ges-
tion publique***

Mesdames, Messieurs les élus

Les compétences Eau et Assainissement vont basculer entre 2019 et 2026 aux intercommunalités. Ce changement de compétences va nécessiter des harmonisations qui vont de fait remettre à plat les contrats de délégation de services publics pour de nombreuses communes. La question se pose donc, soit de reconduire cette gestion par un prestataire privé soit de mettre en place une régie pour assurer ce service public.

Vous serez donc amenés à délibérer prochainement sur les modes de gestion des services d'eau et d'assainissement pour plusieurs communes de notre intercommunalité.

Les faits et l'expérience de communes voisines montrent qu'une gestion en régie communautaire permet un gain d'environ 20% par rapport à une DSP privée.

Il apparaît donc que le mode de gestion en régie est une véritable alternative y compris sur le plan économique.

Ce mode de gestion permettrait de mieux contrôler le fonctionnement de la distribution et de l'assainissement de l'eau.

L'expérience passée en délégation de service public nous a montré que les usagers étaient mécontents du service et que le réseau de distribution était, et reste, en très mauvais état avec des fuites considérables.

Plusieurs villes ont récemment décidé de passer en régie au bénéfice des usagers et de la collectivité, tant en terme de services que de coût. Cette régie permettrait d'accueillir le personnel en place qui travaille dans les sociétés privées et de créer des emplois locaux.

Nous vous demandons instamment d'engager une concertation publique sur le mode de gestion envisageable pour l'avenir en matière d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable. Jusqu'à présent le débat est resté limité aux élus et aux techniciens or une telle décision nécessite pour le moins une large consultation de vos administrés.

Dans tous les cas, il y a nécessité de mettre en place dans les plus brefs délais un comité des usagers.

Veuillez recevoir Mesdames, Messieurs les élus mes sincères salutations.

plus jamais ça 23 (Suite de la page 1)

S'était joint à ce rassemblement le Collectif de Défense des Secteurs Publics (FSU, UNSA, CGT des hôpitaux...) Des représentants CGT de la SNCF ont mis en avant les suppressions de trains, la fermeture des guichets, la réduction du personnel ne permettant plus par ex d'accompagner à la Souterraine les personnes à mobilité réduite. Importance aussi de remettre le fret en place: un train=200 camions de moins sur les routes ! Très remontée aussi, la représentante de l'Association des privés d'emplois et des précaires. « *Pour obtenir un chômage annoncé de 7% en France, les radiations vont bon train. Actuellement 9 200 demandeurs d'emplois en Creuse* ». Les membres de la Confédération Paysanne également présents ont précisé que l'agriculture paysanne est pourvoyeuse d'emplois. Ils ont aussi souligné tous les dégâts occasionnés par les effets d' « *une mondialisation malfaisante* » et ne sentent pas soutenus par le gouvernement. Ce qui fait unité dans ce collectif « Plus jamais ça, », ce sont les luttes contre les forces capitalistes. Pour construire un **Après**, les ouvriers, les citoyens ont des idées pour la continuité de leurs actions. La réponse est avant tout de construire Ensemble, de s'unir dans les territoires pour peser collectivement. C'est sur ces propos que s'est clos ce rassemblement. Un défilé était ensuite organisé dans les rues commerçantes de la ville avant une belle photo devant la gare SNCF. Le retour devant l'Espace Yves Furet a ensuite permis à chacun de se restaurer grâce à La Confédération Paysanne et la CGT Cheminots de la Souterraine. Les politiques présents n'ont pas pris la parole publiquement pour éviter toute idée de récupération mais ont été interrogés par les médias sur place.

« *Reprendre en main les outils de travail, c'est le seul moyen de sauver des emplois* » Philippe Poutou.
« *1100 plans de licenciements en France l'an dernier, soit 3 fois plus que d'habitude : Beaucoup de groupes ont profité du Covid pour délocaliser. Pourtant la vraie vie, c'est ici, sur le territoire.* » Eric Coquerel.

Nicole—Attac23



Début novembre, une nouvelle fois, je reçois un appel téléphonique du sous-traitant d'Enedis en charge de l'installation des compteurs Linky (IMC Télécom pour ne pas le nommer). Je décide de répondre et de réexpliquer ma position par rapport au compteur Linky. Pour commencer je demande les coordonnées exactes de mon interlocuteur (nom, prénom, entreprise, siret, ...) face à moi un interlocuteur sûr de lui qui me dit que je ne peux pas faire autrement, que je dois me soumettre, que c'est la loi. Je lui réponds que je m'y oppose et que s'il continue de me téléphoner alors qu'à nombreuses reprises j'ai notifié mon refus, j'engagerais des poursuites pour harcèlement téléphonique. Ce à quoi il me répond que l'appel est enregistré et que ça ne servirait à rien d'aller en justice, je perdrais face à Enedis. Après 20 minutes au téléphone il me raccroche au nez. Aussitôt j'appelle Enedis à qui je demande qu'on me fournisse les enregistrements des appels téléphoniques et parallèlement je souhaite que l'ensemble des mes données soient effacées de chez leurs sous-traitants conformément au RGPD/ L'agent d'Enedis (poli et courtois) semble dans l'embarras, ça doit être une première, personne ne leur a jamais demandé les enregistrements des conversations téléphoniques. Il doit me tenir au courant, cela fait plus de 2 mois, rien de ce côté.

Je n'en reste pas là, vu le comportement du sous-traitant, je me rends à la gendarmerie pour déposer une main courante pour harcèlement téléphonique. La première réaction de la gendarmerie est plutôt de bloquer le numéro de téléphone, c'est plus simple de s'attaquer à la conséquence qu'à la cause du problème, il a fallu que je leur demande fermement si oui ou non il comptait prendre ma main courante pour qu'ils obtempèrent. J'ai enfin

dé avec AR à Enedis, EDF, la mairie et faire connaître mon mécontentement, signaler le harcèlement téléphonique et mon souhait d'accéder à mes données conformément au RGPD. Il n'y a pas fallu très longtemps pour que les retours se fassent connaître :

Le 1er retour fut un appel de la responsable régionale relations clients du sous-traitant d'Enedis qui m'a présenté toutes ses excuses au nom de l'entreprise et m'a signifié que l'agent avait été au-delà de ce pour quoi il était payé et qu'il serait sanctionné. Je pouvais la joindre selon mes désirs sur son portable personnel pour discuter plus longuement de ma situation et des problèmes générés.

Deuxièmement, un appel d'EDF qui me dit qu'ils ne sont en rien responsables dans la pose des Linky et que pour eux, il n'y a aucun problème à ce qu'un usager n'ait pas de compteurs communicants, c'est le problème d'Enedis et EDF ne veut pas s'engager sur ces sujets qui ne les concernent pas. Ils respectent totalement ma décision de refuser le compteur. 3ème retour : un recommandé d'Enedis qui me demande d'envoyer un justificatif de mon identité pour accéder à ma demande concernant mes données personnelles, aucun commentaire sur le Linky dans le courrier.

Depuis, je suis très tranquille plus d'appels ou de relances. A suivre pour mon histoire personnelle...

En attendant **ce qu'il faut retenir** c'est que l'action fait réagir donc ne pas vous priver de poser une main courante et de faire valoir votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données.

Pour info Stéphane LHOMME nous a fait savoir récemment la création d'un site internet explicatif pour engager une démarche de remplacement de Linky par un compteur ordinaire <https://retrait-du-linky.org/>

Le procès de Stéphane Lhomme à Bordeaux initialement prévu le 30 Novembre a été reporté. Ce n'est pas le fruit du hasard, c'est que la mobilisation a été entendue et que les "autorités" ne se sont pas senties en position de force dans cette mascarade! Une délégation d'ATTAC Limousin était déjà inscrite afin d'aller soutenir Stéphane. Prochain épisode, préparez vos agendas pour le 23 Mars 2022 date du procès à Bordeaux .

Benoît L—Jipé—Attac87

Benoît
87480 Saint Priest Taurion
Port. Co. [redacted]
E-mail [redacted]@laposte.net

Tour ENEDIS
Direction Clients et territoires
Service National Consommateurs
34, place des Corolles
92079 Paris la défense Cedex

St Priest Taurion, le 07 novembre 2021

Envoi en recommandé avec AR
Valant mise en demeure

Référence Client : [redacted]
Numéros de comptes EDF : [redacted]
Numéros PDL : [redacted]

Objet : Mise en demeure de mettre fin au harcèlement téléphonique et mail pour la pose de compteur communicant – application RGPD

Madame, Monsieur,
Depuis plusieurs mois, je subis un harcèlement de la part de vos services et de vos sous-traitants en lien avec la pose du compteur communicant.

Je vous ai fait savoir par deux fois en courrier recommandé mon opposition à ce compteur :

- Courrier en date du 07 février 2016 numéro de recommandé 1E00154751353
- Courrier en date du 12 mars 2018 numéro de recommandé 1A14852035073

J'ai reçu une réponse mail de votre part (Françoise [redacted]) le 21/03/2018 qui ne répondait pas à mon courrier, mais passons.

J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler que la pose de vos compteurs ne respecte ni la NFC14-100, ni le règlement sanitaire départemental.

Depuis le déploiement sur ma commune j'ai reçu de nombreux appels pour lesquels j'ai systématiquement signifié mon refus et pour lesquels la prise en compte de ma demande m'a été signifiée oralement.

Liste appels reçus IMC Telecom (60 rue Paul Claudel 87000 Limoges Siret 49095762800053) numéro 0587140990 :

- 05/11/2021 à 11h17 sur mon fixe
- 05/11/2021 à 11h16 sur mon portable
- 27/09/2021 à 10h48 sur mon portable
- 13/08/2021 à 14h33 sur mon portable
- 09/08/2021 à 10h33 sur mon portable

Cette liste n'est pas exhaustive, nous n'avons pas relevé ma femme et moi systématiquement les heures et jours d'appels.

Suite aux derniers appels du 5/11/2021, j'ai appelé vos services à Tulle pour signifier mon mécontentement, le harcèlement téléphonique dont je suis victime de la part de vos services (ou sous-traitants). Lors de cet appel j'ai demandé à ce que l'ensemble de mon dossier client me soit fourni :

- courriers,
- liste des appels vers mes numéros,
- commentaires et notes inscrits dans mon dossier (datés),
- enregistrement téléphonique,
- ...
- ainsi que l'ensemble des éléments liés à mon contrat chez vos sous-traitants/prestataires.

Je réitère cette demande par ce courrier.

Par ailleurs vous trouverez joint à ce courrier la fiche RGPD dument rempli qui réitère la demande ci-dessus et qui ensuite vous demande de faire supprimer chez l'ensemble de vos sous-traitants/prestataires l'ensemble des données me concernant.

Pour finir je vous informe que je suis allé déposer une main courante à la gendarmerie d'Ambazac (87240), ce samedi 6 novembre pour faire constater le harcèlement téléphonique de la part de votre sous-traitant IMC-Telecom par la personne de Stéphane [redacted]. Vous trouverez une copie de cette main courante en pièce jointe également.

Pour le moment, il ne s'agit que d'une main courante. Tout autre appel de la part d'IMC télécom fera à nouveau l'objet d'une main courante.

Si le harcèlement devait continuer, je n'exclus aucunement le dépôt de plainte auprès du procureur de la république et de la CNIL. D'une part pour harcèlement téléphonique conformément à l'article 222-16 du code pénal et d'autre part pour utilisation abusive de mes données personnelles et le cas échéant non fourniture des données que je vous ai demandé dans ce courrier et non suppression de ces données dans les bases de vos prestataires et sous-traitants. Ce courrier sera également envoyé en copie à mon service de protection juridique GMF.

Je n'exclus pas non plus le recours aux médias le cas échéant pour mettre au jour les pratiques d'Enedis et consorts.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, mes salutations républicaines.

Benoît [redacted]

Copies conformes :

- EDF Services Clients
- IMC Télécom
- Mairie de St Priest Taurion
- Protection juridique GMF
- Attac87
- Stéphane LHOMME

RGPD

Règlement Général sur
la Protection des Données





A Limoges, le jeudi 02 décembre 2021

Communiqué suite retrait de financement dans le cadre du CPER NA 2015 2020 **et son avenant**

Alors que nous alertons depuis plusieurs années sur l'affaiblissement de la desserte ferroviaire Brive - Limoges via Pompadour et St Yrieix, la mobilisation des élus de la ligne en particulier les conseillers départementaux et les maires de Coussac-Bonneval, Vignols, St Solve, Pompadour et St Yrieix la Perche et d'autres, ainsi que leurs concitoyens, avec le Comité de Vigilance Citoyenne Limousin, avaient permis d'acter les financements, dans un premier temps, de la régénération des voies entre Nexon et St-Yrieix, ainsi que Brive et Objat.

La Région avait acté cela par la contractualisation dans le Contrat de Plan Etat Région d'un montant de 42,7 Millions d'euros, pour la desserte par bassins versants.

Cette étape franchie, cela devait nous conduire vers la réouverture complète de la ligne de bout en bout, qui dessert un bassin de population très important et dynamique. Ce territoire connaît de forts potentiels, que ce soient industriels ou touristiques.

En amont des dernières élections régionales, la majorité sortante s'était engagée avec l'Etat pour budgétiser un plan massif dans le ferroviaire, afin de rouvrir toutes les lignes déjà fermées en Nouvelle Aquitaine.

Aujourd'hui, nous sommes informés que ces travaux deviennent urgents mais que les financements, qui étaient pourtant engagés, ne sont plus envisagés. A croire que ce n'est plus la même majorité qui est aux commandes de la région Nouvelle Aquitaine.

Parallèlement à cela, l'Etat trouve 14 milliards d'euros pour le projet de LGV GPO et le ministre Djebbari, ancien député titulaire de la 2^{ème} circonscription de la Haute-Vienne, vient à Limoges pour annoncer 500 millions d'euros d'investissements pour le transport routier. Y a-t-il un lien de cause à effet ou bien est-il tellement déconnecté de sa circonscription qu'il n'est même pas au courant de ce qu'il s'y passe. Les vidéos humoristiques sur TikTok font le buzz, mais en attendant la réalité de notre territoire, c'est tout autre chose.

Le renoncement financier de la Région et de l'Etat se traduira par la fermeture de la ligne fin 2023, car SNCF Voyageurs ne souhaitera pas exploiter une ligne à 40km/h où la vitesse sera trop faible.

Avec de tels renoncements, nous avons tout à craindre également pour les trois autres lignes de l'étoile de Limoges également en attente d'investissements (Limoges - Poitiers, Limoges - Angoulême et Limoges - Ussel). Nous interpellons donc les élus régionaux aujourd'hui pour qu'ils prennent dans les meilleurs délais les décisions nécessaires pour ne pas enclaver encore plus les citoyens que nous sommes dans nos territoires ruraux. Mais nous appelons aussi les parlementaires et le Gouvernement à réagir car la logique des choses serait une péréquation nationale avec un financement de l'Etat pour ces lignes qui ont vocation à faire circuler des TER mais aussi des trains de marchandises.

Afin d'envisager une transition écologique pour l'avenir de tous, c'est par de réelles décisions comme celles-ci que les politiques au pouvoir marqueront leur engagement pour les citoyens, pour nos territoires et pour notre planète. Il est temps de tenir les promesses et de passer des paroles aux actes.

Pour le CVCL

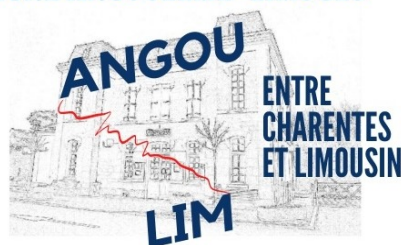
Jacqueline LHOMME LEOMENT

Nexon– Brive

Suite à des infos que nous avons pu récupérer, le Conseil régional Nouvelle Aquitaine pourrait se désengager sur les travaux prévus sur la ligne Brive – Nexon dans le cadre du CPER 2015/2020 et son avenant. Le renoncement financier de la Région et de l'Etat se traduirait par la fermeture de la ligne fin 2023, car SNCF Voyageurs ne souhaiterait pas exploiter une ligne à 40km/h où la vitesse serait trop faible.

Avec de tels renoncements, nous avons tout à craindre pour les trois autres lignes de l'étoile de

**COLLECTIF DE DÉFENSE
LIGNE ANGOULÊME- LIMOGES**



Limoges également en attente d'investissements (Limoges - Poitiers, Limoges - Angoulême et Limoges - Ussel) .

Le comité de vigi-

lance ferroviaire auquel ATTAC87 est adhérent a tenu une conférence de presse le vendredi 3 décembre sur ce sujet. Le communiqué ci-contre a été envoyé à l'ensemble des élus de la région Limousin.

Création AngouLim

Depuis 2018, la ligne Limoges Angoulême est fermée à la circulation des trains sur la partie Charentaise. Depuis des promesses, des discours, ... mais rien de concret. Un collectif de défense et de développement de la ligne est en cours de gestation. Il s'appellerait AngouLim, une page Facebook est d'ores et déjà existante. Si vous êtes intéressés pour rejoindre ce collectif au titre d'une organisation en tant qu'usager de la ligne, à titre individuel, faites le savoir à l'adresse mail suivante en indiquant en objet AngouLim :

comite.vigilance.limousin@gmail.com

D'autres infos à venir dans les prochains bulletins

BLT

Railcoop : vertueux ou vicieux ?

Depuis quelques mois, les médias annoncent la création de l'entreprise et un renouveau ferroviaire via cette coopérative. Les projets annoncés par cette entreprise ne peuvent que nous réjouir : relance du fret avec un service de transports à la palette, relance de dessertes voyageurs abandonnées (Bordeaux Lyon), création de de desserte province-province, services à destinations des utilisateurs... et tout cela sans argent public et sous l'égide du modèle vertueux qu'est la SCIC.

En apparence le modèle est beau et à tout lieu d'attirer, il a le mérite de remettre la question des besoins sur le devant de la scène médiatique et politique et là aussi nous ne pouvons que nous en réjouir.

Mais derrière tout cela, tout n'est pas rose, tout d'abord l'argent public, on le sait aujourd'hui, l'entreprise mène un lobbying voir un harcèlement auprès de l'ensemble des collectivités pour aller chercher des adhésions publiques. Si le but est de recréer une entreprise ferroviaire publique, il y a déjà ce qu'il faut en France, tous les élus qui seraient tentés par l'expérience n'ont pas demandé des comptes à l'état par rapport à la gestion de SNCF. D'ailleurs, une organisation syndicale cheminote avait porté lors de la réforme de 2018 l'intégration des citoyens et des collectivités dans la gouvernance de SNCF.

Sur la gouvernance Railcoop, 1 part = 1 voix porté par les dirigeants de l'entreprise, il y a un mensonge par omission, puisque cette répartition est vraie mais dans un des 5 collèges auquel on appartient qui représente chacun 20% (salariés, collectivités partenaires techniques, bénéficiaires physiques ou bénéficiaires morales), autrement dit une part = une voix est vraie mais uniquement pour 20% des votes.

Railcoop prône le produit comme une concurrence à la route et non au ferroviaire, c'est faux. Premièrement, il est très discutable de dire qu'une ligne Bordeaux Lyon qui fonctionnait auparavant via le cabotage ne soit pas en concurrence avec l'entreprise historique SNCF Voyageurs. De plus, aujourd'hui, on sait que Railcoop a demandé des sillons ferroviaires sur des trajets identiques au TER Auvergne Rhône Alpes. Il s'agissait donc bien d'une entreprise concurrente au groupe public SNCF (GPU) qui va naître de fonds publics. Les exemples de concurrence en Europe montrent aujourd'hui que cela ne fonctionne pas et que c'est l'entreprise publique qui reprend au pied levé les marchés suite aux faillites (Allemagne, Suède, ...). Avec cette SCIC nous sommes bien dans le système capitaliste où l'entreprise partage ses bénéfices avec les actionnaires et par contre les déficits avec la structure publique.

La plus grosse question est la suivante : pourquoi les députés et ministres qui soutiennent Railcoop en arguant les lacunes du GPU SNCF, qui sont une réalité, n'interviennent pas auprès de la gouvernance du groupe où le PDG est nommé par l'état et où l'état siège dans les conseils d'administration ? L'état à tous les leviers pour remettre le service public et la réponse aux besoins dans les objectifs SNCF.

BLT



Michel Fernex, été 2021 à Biederthal, photo Rudolf Suter

Les quatre vies exemplaires du Professeur Michel Fernex, consacrées à la Nature, à la Science médicale et à l'Humanité.

Michel Fernex est né le 2 avril 1929 à Genève, et décède paisiblement le 2 octobre 2021 chez lui dans sa maison de Biederthal, entouré des siens. C'est avec une grande émotion et une peine profonde que nous avons reçu la nouvelle et nous exprimons toute notre empathie envers sa merveilleuse famille. Michel Fernex a donné tout ce qu'il pouvait donner, à sa famille, à la science médicale, à la protection de la nature et à la lutte contre les applications militaires et civiles de l'énergie atomique.

Michel Fernex complétait harmonieusement toutes ces qualités humaines par un défaut, celui d'une peut-être trop grande modestie. Nous ne l'avons jamais vu mettre sa personne en avant. La joie se lisait simplement sur ses traits détendus éclairés par un regard brillant et un léger sourire ; un froncement de sourcil et une parole impérieuse étaient le signe d'une grande colère ; sa sollicitude s'exprimait par le don désintéressé et sans fioritures de son savoir et de ses conseils. Il n'était pas de ces personnages qui cherchent le devant de la scène, brassent de l'air et font de grands discours pour impressionner leurs semblables.

Quatre vies de front.

Il est le deuxième d'une fratrie de quatre garçons. Un père orthodontiste et Professeur à la Faculté de médecine dentaire de Genève. Ses grands-parents étaient des notables genevois, d'un côté, le premier juge pour enfants de la Ville de Genève, et de l'autre un homme très doué en affaires et amateur d'art, qui fréquentait les plus grands peintres de son époque vivant à Genève. C'est important de noter ce goût pour l'art dans la famille. En effet, Michel et ses frères 10/16 ont beaucoup dessiné et peint dans leur enfance

et leur adolescence. Très tôt, le petit Michel a fait montre d'un amour de la Nature et d'un incroyable sens de l'observation de la vie qui y grouille, témoin la peinture d'une mésange bleue, qu'il a réalisée en 1935, à 6 ans... Quel regard ! La Nature et tout spécialement le peuple des oiseaux, sont ses domaines de prédilection. Très jeune, il fait la connaissance de deux grands naturalistes genevois, Robert Hainard et Paul Geroudet. Ils seront ses Maîtres en observation de la Nature et en ornithologie, des amis avec lesquels il restera lié jusqu'à leur décès. Tant qu'il a conservé l'ouïe, Michel était capable de reconnaître à leur chant ou à leur cri près de deux cents espèces d'oiseaux, le bagage d'un ornithologue chevronné. Ainsi, tout naturellement, Michel est-il devenu un naturaliste averti, observateur insatiable des plantes, arbres, insectes et animaux de tous les pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique et d'Afrique où il a travaillé.

La Nature, le domaine de sa première vie, indispensable à son épanouissement et son ressourcement ; la Nature dont il notait avec acuité toutes les altérations dues à l'action nuisible des hommes, notamment celles provoquées par les retombées radioactives de Tchernobyl. Il a donc grandi à Genève, dans une ... bonne...famille protestante, fidèle aux traditions du Canton et de son pays, la Suisse. Pendant la guerre, Michel, fut envoyé dans les Grisons, à Zuoz, pour apprendre l'allemand. C'est dans le lycée de cette ville qu'il se lia d'amitié avec Brice de Turckheim, lui aussi passionné de nature ; Brice qu'il appellera jusqu'à la fin de sa vie "son meilleur ami". Brice fit promettre à Michel de venir lui rendre visite à Trutt, en Alsace, dès que la guerre serait terminée. Promesse tenue. C'est ainsi que Michel fit la connaissance de Solange, la sœur de Brice, dont le charme fit tout de suite effet sur lui. Elle aussi ne fut pas indifférente à ce jeune homme si doué en nature, qui passait quasi toutes les nuits de son séjour avec son frère à observer les animaux de la forêt. Il leur fallut pourtant attendre encore près de 10 ans avant que Michel ne la demande en mariage.

Les études supérieures et la carrière médicale ; une vie de famille accomplie aussi.

Michel retourna à Genève après ces vacances. Fini le collège, il commença des études universitaires, choisissant en première année de suivre les cours non seulement de médecine, mais aussi de biolo-

gie, car les deux domaines l'intéressaient. Cela en dit beaucoup sur ses capacités de travail hors du commun. Il termina par une spécialité en médecine tropicale, sa profession. Il a pris ensuite un an pour traverser l'Afrique en stop jusqu'en Tanzanie, jusqu'à la côte de l'Océan Indien. Son frère Claude, également médecin, lui offrit alors l'occasion de travailler quelques mois à l'hôpital de Sibiti en République du Congo, qu'il dirigeait. De retour il étudia l'anatomopathologie durant deux ans à l'Université de Genève et enchaina avec une thèse sur les pathologies des valvules mitrales et aortiques. Il passa ensuite trois ans à la Polyclinique universitaire de Bâle comme assistant, tout en enseignant à l'Institut de médecine tropicale de la ville. Enfin, il compléta sa formation d'inféctiologie durant un an à Paris.

A 28 ans, Michel demande finalement la main de Solange. Ils se marièrent le 13 juillet 1957. Et déjà en septembre ils portaient en 2 CV, direction le Sénégal, pour travailler deux ans à l'hôpital de Dakar, période suivie d'un stage au Mali à l'Institut Marchoux pour étudier la lèpre et les trypanosomiasés (la maladie du sommeil). Solange l'assiste dans son travail. Ils auront quatre enfants, Etienne, Antoine, Jean et Marie, nés respectivement à Barr (Alsace), au Sénégal, à Bale et en Tanzanie.

De retour en France ils s'installent dans la ruine de Biederthal en cours de restauration avec les moyens du bord (25 ans pour en venir a bout) dont Solange était tombée amoureuse. Michel a travaillé dans trois institutions :

- professeur de médecine tropicale à l'Institut Tropical de Bâle ;
- Membre du Comité directeur sur les maladies tropicales à l'OMS pendant quinze ans ; ce travail l'a amené à créer des unités de recherche dans de nombreux pays tropicaux d'Amérique latine, en Inde, en Asie du Sud-est et en Afrique, principalement pour la malaria multi-résistante, et à mettre au point des médicaments pour traiter la cécité des rivières et l'onchocercose.
- Directeur de Recherche et développement chez Hoffmann-La Roche, où il travaillera 35 ans. Très intuitif et clairvoyant, il développe des médicaments avec des collaborateurs et collaboratrices choisis avec soin :
 - un antipaludéen, le FANSIDAR ;
 - mais aussi notamment deux antibiotiques qui sont encore utilisés aujourd'hui – le BACTRIM qui présente le grand avantage d'être efficace même si l'on n'en prend qu'un, voire deux cachets. ; et la ROCEPHINE, le plus marquant, un

antibiotique puissant, proche de la pénicilline, utilisé entre autre pour soigner des méningites, des pneumonies, la maladie de Lyme et des infections diverses, pour le plus grand bénéfice de la société Hoffmann-La Roche.

Michel, malgré ces succès remarquables, est resté fidèle à lui-même, modeste et discret. Parmi nous qui avons bénéficié de sa participation à nos actions sur le terrain anti-nucléaire et dans l'action humanitaire, bien peu avaient connaissance, ne serait-ce que de bribes, de tout ce que cette seconde vie a apporté à la science médicale et au soulagement des maux de ses semblables.

Solange et la famille.

Solange et lui se sont toujours épaulés dans leurs activités réciproques. Solange fut son assistante médicale en Afrique. Elle relisait les textes de ses communiques associatifs. Michel apportait son côté scientifique aux engagements nombreux de Solange, tant associatifs que politiques, jusqu'au Parlement européen où elle siégea de 1989 à 1991.

La mort de Solange en 2006 le plonge dans un deuil profond dont il ne sortira que dix ans plus tard, grâce à son engagement associatif et à sa famille.

En 2017, alors qu'il traverse la route sur le passage piéton entre le magasin et la maison, il est bousculé par une moto qui le blesse à l'épaule. Il a des lors besoin d'une aide à domicile, une de ses petites filles dans un premier temps, puis des professionnelles. Un deuxième accident le fatiguera encore plus, mais ce n'est pas ce qui le retiendra de se rendre au Népal, à 88 ans, pour le mariage de sa petite fille !

Michel était fidèle en amitié, mais aussi aux traditions. Il n'a manqué aucun Noël en famille à la montagne. Il n'a manqué aucune fête du 1er août, Fête Nationale Suisse, qui réunit sa famille à Messery, maison au bord du lac Léman que ses parents, ses frères et lui ont achetée en 1950. Il fut un père, un grand-père et un arrière grand-père présent et attentionné. Dans leur berceau de Biederthal, il a enseigné à ses enfants comment observer et identifier les animaux. Reconnu comme médecin autant des animaux que des hommes, il soignait les animaux malades ou blessés que les villageois lui apportaient : renard, sanglier, lérots, des milliers d'hirondelles engourdies par le froid qu'il a fait migrer en Egypte par avion..., et une corneille qui resta plusieurs années avec la famille.

Solange et Michel ont aussi appris l'accueil à leurs enfants, et le respect des autres cultures et religions. Ils ont accueilli deux enfants en dif-

ficultés venant de Paris pendant un an. Il y avait toujours un couvert de plus à table, et cela se savait. Le gitan du coin savait aussi que chaque année, Michel lui achèterait une couronne et au moins un panier pour les fêtes de fin d'année. Une vie de famille inextricablement liée avec ses troisième et quatrième vies.

Le fervent protecteur de la Nature.

Des son installation à Biederthal, Michel Fernex adhère à la *LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)*. En 1965-66, il est à l'origine de la création de la station ornithologique de Kembs, sur l'île du Rhin. Quelques années plus tard, étudiant les moustiques dans le cadre de son travail sur le paludisme, il découvre le site de ce qu'on n'appelait pas encore la *Petite Camargue Alsacienne (PCA)*.

Des menaces pèsent sur ce site où des camions de gravats et de déchets sont déversés dans les bras morts et les zones humides. Pour convaincre les élus locaux de l'intérêt de ce trou à moustiques, il organise des sorties matinales afin de leur faire prendre conscience de la richesse et de la beauté de l'endroit. Avec l'association des *Amis de la PCA*, fondée en 1975, il obtiendra en 1982 la création de la première *Réserve Naturelle d'Alsace*. Pour défendre cette nature qu'il aime tant, Michel s'engage à l'*AFRPN*, aujourd'hui *Alsace Nature*, dont il fait partie du CA entre 1970 et 2000. Il soutient Solange, leur fils Antoine et d'autres personnes durant leur jeûne de 28 jours contre l'installation d'une usine de plomb qui aurait nécessité le défrichement de la forêt de Marckolsheim, une des dernières forêts rhénanes !!! Il a également participé à la création du *Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA)* dont le but est de louer ou d'acquérir des sites pour mieux les protéger grâce à une gestion respectueuse des espèces animales ou végétales particulières qui y vivent.

Dans son désir de partager ses connaissances naturalistes, avec l'appui de *Société industrielle de Mulhouse* il relance le *COSCINAT (Comité des Sciences de la Nature)* qu'il présidera durant 30 ans. Ce groupe de passionnés organise des conférences, des expositions et des sorties. Parmi les invités de marque, Edward Goldsmith, le fondateur des *Amis de la Terre* (Grande-Bretagne) venu en 1972 présenter son livre « *Changer ou disparaître* ». Il participe à la publication de nombreux bulletins (17 vol.) très documentés sur la nature en Alsace qui sont devenus des références. Il constitue la première banque de données ornithologiques de la région, et

réalise des recensements d'oiseaux migrateurs ou hivernant sur le Rhin. Pendant plus de trois décennies, Michel a été avec Solange un agitateur ou plutôt un activateur de la protection de la nature en Alsace. En avance sur son époque, il n'a pas toujours été bien compris ou accepté. Face à certaines institutions ou élus locaux, ses origines suisses constituaient un handicap qu'il a transformé en avantage en parvenant à mobiliser des fonds transfrontaliers... Par son opiniâtreté, il a réussi à faire passer des idées novatrices comme la vaccination des renards contre la rage plutôt que leur destruction systématique. Il a contribué à la réintroduction du Hibou grand-duc dans le Jura alsacien et est à l'origine du retour du Lynx dans les Vosges. Il a été pour beaucoup de militants un modèle et un guide. Pour apprendre à aimer la nature « *ce que l'homme n'a pas fait* » il pensait qu'il est nécessaire d'assister en vrai, et pas seulement sur un écran !, au spectacle du brame du cerf ou au jeu des renardeaux devant leur terrier. En 1971 il écrivait : « *Pour une seule mesure de sauvegarde de la nature, il s'en prend encore cent de destruction* » et espérait qu'on arrive à un rapport de un sur un. Ou a-t-il trouvé l'énergie de mener de front toutes ces activités ? Certainement dans la fréquentation assidue de la nature. Ornithologue émérite, il avait toujours à portée de main ses jumelles, et son carnet de croquis et de notes. Il passait de nombreuses nuits à la belle étoile, faisait d'innombrables affuts au terrier de blaireaux où il emmenait volontiers enfants et adultes. Il aimait particulièrement ces matins de neige pour lire sur une page blanche les traces de la vie nocturne qu'il interprétait avec finesse.

Jusqu'à ces dernières années il a voyagé dans de nombreux pays pour observer la faune sauvage : en Grèce en 2015 autour des lacs de Préspa où nichent les pélicans, en Espagne en 2016 pour voir les ours dans les Asturies, et même au Népal. Il y a très peu de temps, il rendait encore une visite quasi quotidienne aux chamois du Saalhof.

L'opposant à l'énergie atomique et le combattant pour la vérité sur ses dégâts.

Jusqu'à l'accident de Tchernobyl, le 26 avril 1986, Michel est resté en retrait des actions de Solange, très engagée dans les luttes anti-nucléaires depuis les années 1970. Il l'assistait, la soutenait et prenait sa part. Surtout préoccupé par le risque de guerre atomique (c'était l'époque où Ronald Reagan faisait monter la tension), il adhère en 1985 à la section suisse de l'association *IPPNW (International Physi-*

...cian for the Prevention of Nuclear War), qui venait d'être distinguée par le Prix Nobel de la Paix !

L'explosion du réacteur 4 de Tchernobyl et l'énormité et l'étendue des retombées radioactives de la catastrophe – l'équivalent de ce qu'aurait laissé une bataille atomique aux confins de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie – le motiva pour s'engager définitivement et sans réserve dans la lutte contre le nucléaire civil et pour s'attacher à convaincre IPPNW Suisse d'en faire autant, ce qui n'était pas acquis *à priori*. Le médecin qu'il était entra alors dans l'arène où s'affrontent depuis plus de trente cinq ans, d'un côté les tenants de la vérité sur les conséquences sanitaires multiples et complexes des retombées radioactives – un véritable désastre historique, et de l'autre les porte-parole d'instances internationales attachées à en nier la quasi-totalité.

Michel était, comme on dit en anglais, un *World Class Senior Scientist*. Il est l'un des rares hommes de science de ce niveau à avoir épaulé sans restriction toutes les associations et personnes qui sollicitaient ses connaissances, son témoignage ou son aide. Il a ainsi apporté un inestimable crédit aux informations de terrain, aux données statistiques collectées sur l'évolution du tableau clinique et aux revendications des populations exposées à la radioactivité. Il a joué le rôle d'un pont entre les scientifiques, médecins et associations russes, biélorusses et ukrainiens avec leurs homologues en Allemagne, France, Suisse, Grande-Bretagne etc. Mais il n'a, hélas, pas réussi à briser le mur du mépris que les experts de la « protection radiologique » internationale porte à tous ceux qui, comme Michel, étant étrangers à leur milieu – donc forcément incompetents, osent contester leurs paroles d'évangile ! De ses très nombreuses interventions, citons :

- participation aux sessions du *Tribunal des Peuples* sur Tchernobyl (Vienne 12-15 avril 1996), dont les minutes furent publiées dans une demi-douzaine de langues ;
- organisation de deux Congres IPPNW, à Bâle, le 15 février 2003 sur l'état de sante des enfants de Tchernobyl, et à Berne, le 12 novembre 2005 consacré au destin tragique des liquidateurs ;
- nombreuses rencontres consacrées aux associations, par exemple à celle appelée *Les Enfants de Tchernobyl*, fondée en 1993 pour accueillir chaque année durant quelques semaines dans des familles alsaciennes des dizaines d'enfants ukrainiens venant de districts fortement contaminés.

Autre exemple, un quart de siècle écoulé, en mai 2012, un an après

l'accident de Fukushima, âge de 83 ans, il prit son bâton de pèlerin pour apporter toutes ses connaissances et son attention aux habitants victimes de la radioactivité et aux associations, médecins et scientifiques qui leur venaient en aide. Voyage symbolique aussi qui le vit passer à Hiroshima, Kyoto, Tokyo et Fukushima, un voyage organisé par le Dr Eisuko Matsui et l'écrivain-journaliste Kolin Kobayashi. Le contact déboucha sur la création d'un groupe de travail comprenant notamment le Dr Matsui, des médecins de IPPNW Suisse, dont Michel Fernex, et un juriste international, le Pr Michel Prieur. L'initiative ouvrit la voie à des participations au *Symposium sur les aspects médico-légaux d'un désastre nucléaire et les droits humains* (Uni. Waseda, Tokyo, 14-15 octobre 2014), et à l'organisation d'un colloque indépendant reconnu *Nuclear Disaster and Human Rights*, en marge d'une Conférence de l'ONU sur Fukushima (Sendai, 14-18 mars 2015) ;

- cinéastes et auteurs préparant un film ou un livre sur Tchernobyl venaient à Biederthal chercher informations, références, conseils et témoignages, et c'est bien volontiers qu'il s'appliquait à leur donner satisfaction, et à leur faire partager son expérience de la lutte pour la vérité. Ses contributions aux luttes sur le terrain de Tchernobyl furent décisives, on s'en rend mieux compte en portant un regard rétrospectif. Dans les années 1990, au gré de ses déplacements dans l'ex-URSS il établit des liens avec des personnalités-clé :

- l'académicien biélorusse Vassily Nesterenko, physicien nucléaire militaire au centre de recherche de Sosny près de Minsk ;
- l'académicien Alexey Yablokov, conseiller pour l'écologie du Président Boris Eltsine ;
- l'académicienne Roza Goncharova, Directrice du centre de recherche en cytologie et génétique de l'Académie des sciences biélorusses a Minsk ;
- le professeur Youry Bandazhevsky, anatomopathologiste, fondateur et premier Recteur de l'Institut médical d'Etat de Gomel de 1990 à 1999, et sa femme Galina Bandazhevskaya, cardiologue dans un hôpital pédiatrique de Minsk ;
- et bien d'autres dont il contribua à diffuser les travaux les plus marquants via la grande revue médicale suisse, *Swiss Medical Weekly*, à savoir ceux de V. Nesterenko, G. Bandazhevskaya, Y. Dubrova, G. Lazjuk, A. Okeanov et de leurs co-auteurs. Vassily Nesterenko, héros de Tchernobyl, abandonna ses fonctions officielles après l'accident pour consacrer le reste de ses jours (jusqu'au 28 avril 2008) à la protection

radiologique des habitants du Belarus. A cette fin, en octobre 1990, après avoir fait fabriquer et distribuer des centaines de milliers de compteurs Geiger, il créa l'Institut indépendant *BELRAD*. Roza Goncharova se lança dès 1986 dans l'étude des instabilités génomiques dues aux radiations dans les populations de campagnols roussâtres pullulant dans et autour de la zone d'exclusion de la centrale. Youry Bandazhevsky a dirigé des programmes scientifiques liés à l'influence des radionucléides incorporés sur les organes et systèmes vitaux d'une personne, jusqu'à sa condamnation 8 ans de prison pour corruption (un grand classique...) par un tribunal militaire le 18 juin 2001.

Au tournant des années 2000, la vulnérabilité du dossier des tenants de la vérité sur les séquelles de Tchernobyl sauta aux yeux de Michel Fernex. Il prit l'initiative stratégique de faire traduire et publier les contributions les plus significatives, comme évoqué ci-dessus. Mieux, avec la collaboration et sous le contrôle du centre de recherches nucléaires de Jülich en Allemagne, il organisa une expérience à double insu sur l'efficacité de la pectine pour accélérer l'élimination du césium radioactif incorporé, une propriété contestée par... les négateurs des effets sanitaires de l'accident et ceux dont ils avaient, et ont toujours, l'oreille au sein des instances *ad hoc* de la Commission européenne. Sans ces initiatives pour la reconnaissance de travaux scientifiques essentiels, il est assez probable que les attaques convergeant de tous les azimuts contre l'Institut *BELRAD* auraient réussi et auraient alors parachevé l'effet du tarissement progressif des subventions publiques entre 1995 et 2000. De même, on peut raisonnablement penser que les publications dans le *SWM* des travaux du couple Bandazhevsky ont servi la campagne internationale et l'intervention de l'Ambassadeur de France Chmelevsky, pour obtenir la libération anticipée de Y. Bandazhevsky, peu avant le 20ème anniversaire de l'accident.

Entre temps, le 1er avril 2001, réunis à Biederthal, Michel et Solange Fernex et leur fils Etienne, Vassily Nesterenko et Wladimir Tchertkoff fondèrent, seconde opération stratégique, l'association *Enfants de Tchernobyl Belarus*, dans le but pérenniser le financement de l'Institut *BELRAD* et la diffusion de l'information sur la situation sanitaire réelle dans les régions contaminées.

Les premières années ont été difficiles, dramatiques même. *ETB* aurait sombré en 2006 – et *BELRAD* aus-

tion de l'association « *Les Enfants de Tchernobyl* », présidée par Thierry Meyer. Puis, *ETB* n'aurait pu apporter à *BELRAD* le soutien financier indispensable à la poursuite de son redressement sans les contributions des trois années 2007 à 2009 de la *Fondation France-Libertés*, que présidait alors une grande amie de Solange, Madame Danielle Mitterrand.

Michel Fernex a présidé *ETB* de 2006 à 2010 et est resté très actif au sein de l'association jusqu'en 2017, année où il se rendit en Limousin, en août, pour *La Fête qui a du sens*, organisée au bénéfice d'*ETB* par son ami le Pr Prieur et à Paris, en novembre, au *Forum Social Mondial sur le Nucléaire*. Rétrospectivement, tout tient d'un miracle, produit des circonstances, du courage d'un héros sans pareil, Vassily Nesterenko, et de solides liens tissés durant la décennie 1990. Ce qui a été construit et maintenu est unique. Il n'existe rien d'équivalent, ni en Russie, ni en Ukraine, ni au Japon de l'après Fukushima. Unique et infiniment précieux. C'est l'héritage que Solange et Michel nous ont confié.

Notre destin est de le faire fructifier, en suivant l'exemple de Solange et Michel qui s'y sont soumis, à ce destin assumé, jusqu'à la limite de leurs forces.

L'enjeu est immense, doublement immense : maintenir *BELRAD*, et transmettre une information objective sur les séquelles sanitaire des retombées radioactives de Tchernobyl. Car, bien informé on est un citoyen ; mal informé on devient un sujet. « *Qu'il est grand, plus grand encore mort que vivant !* ». A lire tous les témoignages et sources rassembles ici, voilà l'exclamation qui vient à l'esprit. Plus grand mort car nous ne savions pas à quel point l'homme était grand, de son vivant. Ce récit de vie nous l'apprend ! Repose en paix Michel, notre grand ami, nous poursuivons dans la voie que Solange et toi avez ouverte et tracée.

- Yury Bandazhevsky, Coordinator of projects on health protection, Editor-in-chief of the collection « Chernobyl ecology and health »
- Kolin Kobayashi, écrivain et journaliste
- Patrick Lenoir, ex-Trésorier d'Enfants de Tchernobyl Belarus »
- Yves Lenoir, Président de « Enfants de Tchernobyl Belarus »
- Clément Libis, Association Nature Alsace Bossue
- Kazuko Matsui, Director: HAHA. Inc./ Preserving Deciduous Teeth Network, JAPAN
- Thierry Meyer, Président de « Les Enfants de Tchernobyl »
- Marc Molitor, auteur de « Tchernobyl, déni passé, menaces futures », Racine, RTBF 2011
- Orie Muta, emeritus professor, Gifu University, JAPAN
- Alexey Nesterenko, Directeur de l'Institut BELRAD
- Andreas Nidecker, médecin, membre de IPPNW Suisse
- Bernadette Prieur
- Michel Prieur, Pr émérite de droit international, Université de Limoges
- Rudolf Suter, photographe et cinéaste
- Martin Walter, médecin, membre de IPPNW Suisse

Nous vivons une époque de choc : Le système (économico-politico social et environnemental) est délétère. Il va à sa perte entraînant avec lui de nombreux être vivants (humains et animaux) si nous continuons à vouloir toujours de la croissance économique à tout prix. Comment sortir de cette vision capitaliste ?

Toutes les luttes sociales menées depuis 30 ans ne sont que des luttes contre et non pour un autre monde, celui-là meilleur. « Nous avons manqué d'une vision globale et émancipatrice » précise Bernard Friot, économiste du travail et sociologue. Il est le penseur de la thèse du salaire à vie proposé par le réseau salariat (www.reseau-salariat.info)

Ne pourrions-nous pas un instant regarder ailleurs, vers un avenir qui sortirait de ce leitmotiv : « *on y peut rien, ils sont trop forts, Il n'y a pas d'autres alternatives* ».

Le changement de paradigme n'arrivera pas d'en haut (ceux qui gouvernent), nous (habitants du pays France, par exemple, aux revenus qui ne proviennent pas du CAC40) devons tout simplement prendre le pouvoir.

Mais comment ? **En devenant décideur de ce que nous produisons** (maîtres de notre appareil de production) nous choisirons comment le produire, pour qui, pourquoi (respect humain et environnemental). **Décider que la somme des valeurs ajoutées créées (PIB) ne soit plus une meilleure répartition entre ceux qui dirigent et ceux qui produisent mais un partage du PIB par les créateurs de cette richesse produite (travailleurs).**

Mais comment faire ? Une proposition : le salaire à vie du réseau salariat

Le « salaire à vie » ou salaire à la qualification personnelle constitue un mode d'organisation socio-économique qui consiste à **verser un salaire à vie à tous les résidents-es à partir de 18 ans**. Le montant de ce salaire universel dépendrait de la qualification personnelle et non plus du poste de travail occupé. Pour faire simple, vous seriez payés toute votre vie d'adulte pour votre capacité à produire de la valeur pour la communauté, que vous occupiez un emploi ou non et non pas en fonction du poste que vous occupez ou du travail que vous effectuez. Cela aurait pour conséquence mécanique l'abolition du marché du travail et donc du chômage.

Ce modèle implique également une **remise en cause de la notion de propriété privée lucrative**

de l'outil de travail au profit de la notion de copropriété d'usage. En effet, dans ce modèle, un individu ou un groupe d'individus ne pourrait pas détenir seul un outil de production. C'est l'ensemble des travailleurs qui seraient des copropriétaires d'usage et des co-gestionnaires de leur outil de travail. Cela signifie que personne en particulier ne peut s'approprier de manière exclusive les profits réalisés par une entreprise.

Avec ce système, il n'y a plus de distinction entre secteurs publics et privés (la distinction n'existe plus puisque chaque citoyen est copropriétaire de l'ensemble des moyens de production), ni entre secteurs capitalistes et non capitalistes (le capitalisme étant aboli de facto). **La notion de profit disparaît** également, la totalité des richesses produites étant détenues par la totalité des travailleurs.

La valeur produite est répartie entre tous les citoyens et citoyennes, de manière équitable en fonction de leur degré de qualification personnelle.

La qualification personnelle est un indice attestant du niveau d'aptitudes propres à un individu dans un domaine donné, tout comme les grades de la fonction publique. Plus vous êtes compétent ou qualifié, plus votre grade augmente et plus votre salaire sera élevé.

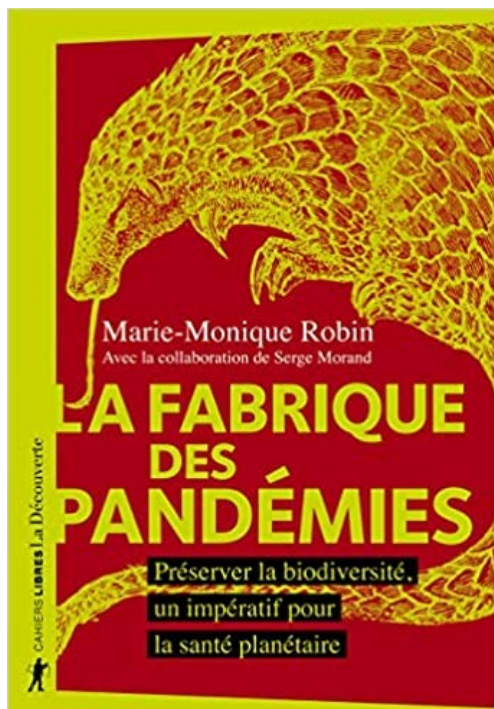
Dans le cadre du salaire à vie, **ce sont des caisses de cotisations qui seraient chargées de collecter, gérer démocratiquement, puis redistribuer la valeur créée et socialisée.** Ces caisses financeraient, à l'instar de celles de la sécurité sociale actuelle, les aléas de la vie comme la maladie, la retraite, la famille et les accidents professionnels mais pas seulement. En effet, la totalité de la valeur étant réunie sous forme de cotisations dans différentes caisses selon les différents buts qu'elles poursuivent, ces dernières permettraient aussi de payer les salaires de tous les travailleurs salariés ou non, les services publics, les investissements, etc...

Dans tous les débats du moment, la réponse à nos problématiques pourrait être le salaire à vie s'il existait. Monde du travail apaisé, inégalités sociales balayées, environnement respecté, démocratie, la vraie ...

Dans un prochain article je vous raconterai plus en détail le statut du producteur.

M.H. & le réseau salariat





La fabrique des pandémies, préserver la biodiversité, un impératif pour la santé planétaire. Marie Monique Robin, Ed .La découverte,2021,21€

Dans ce livre Marie Monique Robin met bien en évidence le caractère délétère, destructeur de notre système économique : Construction de routes, urbanisation, déforestation, industrialisation, agriculture à modèle intensif et polluant engendrent un déséquilibre animaux – humains. Se développent des zoonoses par destruction de milieux naturels dans lesquels de nombreuses espèces animales (chauve-souris, rongeurs) avaient un rôle prépondérant dans la limitation de virus, exemple possède un système immunitaire hyper puissant « relargue » aujourd'hui virus et bactéries à cause d'un haut stress généré par la destruction de son biotope . Où l'on apprend que ces animaux permettaient l'effet de dilution évitant aux humains des pandémies. De nombreux autres exemples sont explicités dans le livre et sous couvert des 60 chercheurs qui depuis plus de 20 ans sensibilisent les pouvoirs publics afin d'alerter des risques de pandémies sans être entendus !

Selon Marie Monique Robin, la réponse par le vaccin a pour conséquence

de nier les causes environnementales des maladies. Les politiques continuent de fonctionner comme à leur habitude : par du court terme !

Ce livre qui à la lecture ne donne pas le moral amène à conclure que les pandémies ne sont pas le fait du hasard mais sont des choix politiques (capitalocène destructeur de toute forme de vie par toujours plus d'accumulation) mais nous pouvons encore modifier leurs récits . Si demain nous le décidons !

Que crève le capitalisme ! Ce sera lui ou nous (Hervé Kempf, journaliste à reporterre)

M.H.

A G E N D A M I L I T A N T

H A U T E - V I E N N E

- **Courant 2022** : festival cinéma d'attac87
- **11 janvier 2022—10h30** : carrefour Tourny à Limoges journée de mobilisation secteur santé médico-social
- **27 janvier 2022** : journée nationale de mobilisation interprofessionnelle sur les salaires

C R E U S E

Réunions d' Attac 23

Contact : attac23@gmail.com

C O R R E Z E

Réunions d'Attac 19

Contact : [F. Perrin 06.83.72.81.08](tel:06.83.72.81.08)

H O R S P E R I M E T R E

- **23 Mars 2022** : Procès LINKY contre Stéphane LHOMME à Bordeaux
- **26 mars 2022 à Paris** : La Convergence Nationale Rail organise un grand colloque pour le service public ferroviaire
- **26-27 mars 2022** : week-end de luttes contre les bassines (Deux-Sèvres– Vienne)